

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt, le 8 octobre 2020 à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Plounévez-Quintin, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
36	3

Date de la convocation
2 octobre 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15/10/2020

et publication le 15/10/2020

PRESENTS : Sandra le Nouvel – Franck Le Meaux – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Thierry Troël – Jérôme Lejart – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou – Marie-Claude le Tanno-Guégan – Marjorie Bert – Evelyne Aslanoff – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Herbé Gicquel – Bou-Anich Martine – Pierrick Pustoc'h – Bernard Rohou – Coëtmeur Vincent – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot – Julie Cloarec – Delphine Cochenec – Raymond Géléoc – Gaël Pédron – Guillaume Robic – Nolwenn Burlot – Guy Lagadec – Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Fabrice Even – Eric Bréhin -

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Catherine Boudiaf donne procuration à Monsieur Daniel le Caër
Monsieur Christophe Jagu donne procuration à Madame Julie Cloarec
Monsieur Claude Bernard – absent excusé

Attribution du marché de collecte des points d'apport volontaire de verre

La Présidente rappelle qu'un marché de prestation de service pour la collecte du verre a été attribué à la société SUEZ le 1^{er} juin 2017. Ce contrat d'un an reconductible deux fois a été prolongé jusqu'au 6 novembre 2020 par avenant pour cause électorale.

Un marché public a été lancé le 9 septembre 2020 selon une procédure adaptée. Une seule entreprise a répondu à la consultation : SUEZ.

Le règlement de la consultation prévoyait deux critères d'attribution permettant de classer les offres et d'en extraire la plus avantageuse économiquement et techniquement :

- ✓ Qualité technique de l'offre 40 %
- ✓ Prix de la prestation 60 %

Le tableau suivant reprend les notes des propositions du candidat ainsi que le classement final des offres présentées.

Classement final					
Ordre d'arrivée des plis	Note technique / 40	Coût à la tonne en € HT	Note relative au prix /60	Note totale / 100	Classement final
1 : Suez	40	39,20 €	60	100	1

Pour rappel, le coût à la tonne proposé dans le marché en cours est de 26,90 €/T actualisé à 28,85 € en 2020. L'augmentation demandée par Suez est de 36 %.

Au vu du classement de l'offre reçue, et présentée dans le tableau, Le Président propose au conseil communautaire de retenir l'offre de SUEZ.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants moins 1 abstention (Hervé Gicquel)

Autorise la Présidente à attribuer le contrat de collecte du verre à la société SUEZ pour un montant de 39,20 € HT /tonne pour la collecte des points d'apport volontaire.

La Présidente de la CCKB,

Sandra LE NOUVEL

